

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2022

Présents : BARNOUIN Karina, RAINERI Gérard, MORALES David, ABELY Michel, BOLLE Erick, COLIN Hubert, COLIN Patrick, DUTFOY Guillaume, MARCHWACKI Eric, REYNAUD Yohan.

Pouvoirs : POYO L Julie donné pouvoir à MARCHWACKI Eric

Secrétaire de séance : Mme Barnouin Karina

Début de séance : 19h00

1- Acquisition foncier :

Madame Casanova accepte de vendre à la commune une parcelle n°278 située sous la place de la mairie pour créer un parking, l'offre de prix est de 35 000€ + frais de géomètre et droit de mutation.

Monsieur Bovier nous cède la parcelle n°66 pour accéder au parking pour 1 € symbolique.

Vote pour à l'unanimité

2- Demande de fonds de concours CCVV

La commune dépose une demande de subvention de 14 000€ pour l'achat des terrains dans le cadre des fonds de concours de la CCVV, M. le Maire demande l'autorisation de signer la convention :

Vote pour à l'unanimité

3- Décision modificative :

M. le Maire nous lit les modifications de lignes budgétaires pour provisionner l'achat des terrains

Vote pour à l'unanimité

4- Convention de mise à disposition de locaux :

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer la convention de mise à disposition gratuite de locaux, ici l'école de l'Adret entre la commune d'Entrechaux et St Marcellin lors d'événement nécessitant l'évacuation et l'hébergement d'urgence d'administrés de la commune d'Entrechaux.

Vote pour à l'unanimité

5- Subvention comité des fêtes :

M. Reynaud Yohan président du comité des fêtes ne participe pas ni au débat ni au vote.

M. le Maire profite de ce point à l'ordre du jour pour remercier toutes les personnes qui ont participé à la réussite de la journée du concours de pétanque des Élus, les membres du comité des fêtes, les bénévoles et élus présents.

Subvention de 1000 € vote pour à l'unanimité des 10 votants

6- Publicité des actes pris par les communes de moins de 3 500 habitants

Il convient de choisir explicitement le mode de publicité pour le compte-rendu du conseil municipal, le choix de la publication papier est retenue.

Vote pour à l'unanimité
Tout en conservant la possibilité d'affichage et sous forme électronique.

7- Travaux place de la mairie :

Les travaux commencent mardi 20 septembre pour une durée de 2 mois, les riverains, les enseignantes et les parents d'élèves ont été avertis afin qu'ils utilisent le parking sur le plateau sportif, un cheminement piéton a été prévu.

8- Transport scolaire :

Une prise de rendez-vous avec le gérant de l'entreprise Lieutaud pour discuter de solution envisageable pour éviter tous conflits.

9- L'écho Marcellinois

M. MORALES David rappelle l'importance de la nécessité aux élus de transmettre des éléments d'informations afin de les mettre dans notre journal.

10- Décisions du Maire :

Dépenses : 2284 € HT M. Flexas pour la création du caniveau et installation de la sauteuse
1400 € HT M. Bompard pour curage et terrassement derrière cantine et école
337,67 € HT Maître Carru huissier pour l'affaire Brunel
630 € HT M. Poquet pour réparation toiture du garage communal

11- Questions diverses :

M. Colin Hubert nous interpelle sur le fait que de nombreux administrés entretiennent mal leurs haies végétales, ces dernières débordent sur le domaine public.

M. Bolle Erick remercie les élus qui ont fait un retour pour avis des nouveaux luminaires à Led et explique la suite des remplacements des lampadaires de la commune.

Mme Barnouin Karina nous fait le compte rendu de la réunion de la commission jeunesse loisirs et club jeunes, bilan de l'été : très positif en fréquentation sur les structures d'accueil.

Fin de séance à 20h30.